

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 9

**D2025-52**

Objet de la  
délibération :

**Révision des  
tarifs du  
cimetière**

L'an deux mille vingt cinq

le 6 octobre

le Conseil Municipal de la Commune de VICQ-SUR-BREUILH

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des mariages sous la présidence de Madame de NEUVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2025

PRÉSENTS :

MMES C. DE NEUVILLE, S. GENESTE

MM J.L. ANTOINE, E. DULUC, J.P. LONGQUEUE, M.A. MILLON, P. GERAUDIE, P. PLAZANET.

EXCUSES : E. CUBERTAFON, C. CHARTIER, E. VALLAT

D. GUILLARD donne pouvoir à Mme de Neuville.

Monsieur Antoine a été élu secrétaire de séance.

## REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une révision du tarif du m<sup>2</sup> pour l'achat de concession au cimetière de la commune. Depuis 2017, le m<sup>2</sup> est à 10€ et les terrains sont concédés pour une durée de 30 ans.

A titre de comparatif, les élus ont à leurs dispositions les tarifs de huit communes alentour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 6 voix pour et 3 abstentions,

- **Décide** de concéder à 50 euros par m<sup>2</sup> les terrains du cimetière à compter du 07 octobre 2025 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Vicq-Sur-Breuilh, le 06/10/2025.

Ont signé au registre le secrétaire de séance et le maire.

Pour extrait conforme.

**Le Maire,**

**Christine de NEUVILLE**

